

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

15 SEP. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



20110012

N° d'entreprise : 0450 462 060

Nom

(en entier) : **CONTAINER4HOME**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Charles Quint 584/7 - 1082 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2020 -
Représentation et renouvellement du mandat du Commissaire**

Il ressort des décisions écrites de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 juin 2020 ce qui suit:

6. Représentation et renouvellement du mandat du Commissaire

Ernst & Young (EY), Réviseurs d'Entreprises, le Commissaire de la Société, représenté par Monsieur Vincent Etienne, propose aux Actionnaires que Monsieur Romuald Bilem soit nommé en remplacement de Monsieur Vincent Etienne, et ce jusqu'à l'échéance du mandat en cours ou l'issue de l'assemblée générale de 2021.

Les Actionnaires acceptent et d'approuvent la proposition du Commissaire.

Les Actionnaires remercient Monsieur Etienne pour sa coopération et ses services en tant que Commissaire de la Société et lui souhaitent beaucoup de succès dans ses futures activités.

En outre, le mandat du Commissaire, EY, Réviseurs d'Entreprises, vient à échéance à l'issue des présentes décisions écrites, à savoir le 25 juin 2020.

Les Actionnaires décident, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire, à savoir EY, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représenté par Monsieur Romuald Bilem pour un terme de 3 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2023.

Les émoluments du Commissaire sont fixés à 5.000,00 EUR par an, indexé.

7. Procuration pour l'accomplissement des formalités

Les Actionnaires confèrent à chaque administrateur de la Société et à Madame Axelle Heuvelmans et Madame Pascale Tulpinck, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et avec possibilité de substitution, le pouvoir d'accomplir tous les actes et de signer tous les documents au nom et pour le compte de la société qui sont nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, y compris, mais non exclusivement, l'accomplissement des formalités de publication nécessaires, ainsi que toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de commerce, aux guichets des entreprises ou à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
Pascale Tulpinck
Paralegal Coordinator

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).